

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur : Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

Conservatoire du littoral

Corderie Royale

CS 10137

17306 Rochefort Cedex

Affaire n° 2020M8

---

Elaboration du **plan de gestion** du site des Etangs et Marais des Salins de Camargue  
**Communes d'Arles et des Saintes-Maries-de-la-Mer**

---

**Appel d'offres ouvert en application du code de la commande publique.**

**Date et heure limites de remise des candidatures et offres : 03 Mars 2020 à 12h00**

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## Table des matières

Article 1 - Acheteur .....	3
Article 2 - Objet de la consultation.....	3
2-1-Objet du marché .....	3
2-2-Procédure de passation .....	3
2-3-Technique particulière d'achat .....	3
Article 3 - Dispositions générales .....	3
3-1-Décomposition du marché .....	3
3-1-1-Allotissement.....	3
3-1-2-Tranches optionnelles .....	3
3-1-3-Phases.....	3
3-2- Délai d'exécution .....	3
3-3-Modalités de financement et de paiement .....	4
3-4-Forme juridique de l'attributaire .....	4
3-5-Délai de validité des propositions.....	4
3-6-Variantes.....	4
3-6-1-Variantes libres (à l'initiative du candidat).....	4
3-6-2- Variantes imposées par le pouvoir adjudicateur.....	4
3-7-Visite des lieux .....	4
Article 4 - Dossier de consultation .....	4
4-1-Contenu du dossier de consultation .....	4
4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique .....	4
4-3-Modification du DCE et renseignements techniques complémentaires .....	5
4-3-1-Modification du dossier de consultation.....	5
4-3-2-Renseignements techniques complémentaires .....	5
4.3.3 Echanges après la phase de passation du marché .....	5
Article 5 Conditions d'envoi ou de remise des plis - Présentation des propositions .....	5
5-1-Présentation des candidatures .....	5
5-2-Contenu de l'offre.....	6
5-3-Langue de rédaction des propositions.....	6
5-4-Unité monétaire .....	7
5-5-Négociation.....	7
Article 6 - Jugement des propositions.....	7

6-1-Critères d'examen des candidatures .....	7
6-2- Critères de jugement des offres .....	7
Article 7 - Renseignements administratifs complémentaires et voies de recours .....	7

## **Article 1 - Acheteur**

**Le pouvoir adjudicateur** : Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

Conservatoire du littoral  
Corderie Royale  
CS 10137  
17306 Rochefort Cedex  
Téléphone : 05.46.84.72.50  
Site internet : <http://www.conservatoire-du-littoral.fr>

## **Article 2 - Objet de la consultation**

### **2-1-Objet du marché**

La consultation porte sur les prestations suivantes :

Elaboration du plan de gestion du site des Etangs et Marais des Salins de Camargue des communes d'Arles et des Saintes-Maries-de-la-Mer (13)

Références à la nomenclature européenne (CPV) : 71313000-1 : services de conseil en ingénierie de l'environnement

### **2-2-Procédure de passation**

Appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2, R2124-1 et suivants du code de la commande publique.

### **2-3-Technique particulière d'achat**

Marché ordinaire

## **Article 3 - Dispositions générales**

### **3-1-Décomposition du marché**

#### **3-1-1-Allotissement**

Le marché n'est pas décomposé en lots, le projet ne faisant pas appel à des prestations distinctes.

#### **3-1-2-Tranches optionnelles**

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

#### **3-1-3-Phases**

L'étude reposera sur 3 grandes phases :

- Réalisation du diagnostic patrimonial du site ;
- Définition des enjeux, des objectifs à long terme et des objectifs opérationnels ;
- Programmation des actions;

### **3-2- Délai d'exécution**

Le marché prend effet à notification et se termine après l'admission expresse ou tacite des prestations objet de la consultation.

Le délai total d'exécution des prestations est de 18 mois à compter de la date de notification du marché. La durée de chaque phase respectant le calendrier remis avec l'offre du titulaire

### **3-3-Modalités de financement et de paiement**

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire à 30 jours. Le marché est en partie financé par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, par le Conseil Départemental des Bouches du Rhône et sur fonds propres du Conservatoire.

### **3-4-Forme juridique de l'attributaire**

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R2142.24 du code de la commande publique.

En cas de groupement solidaire, l'acte d'engagement devra préciser le compte unique sur lequel les versements seront effectués.

Conformément à l'article R2142.4 du code précité, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, en application de R2142.21 du code précité.

### **3-5-Délai de validité des propositions**

Le délai de validité des propositions est de 180 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

### **3-6-Variantes**

#### **3-6-1-Variantes libres (à l'initiative du candidat)**

Les variantes libres par rapport à l'objet du marché ne sont pas autorisées.

#### **3-6-2- Variantes imposées par le pouvoir adjudicateur**

Il n'y a pas de variante imposée par le pouvoir adjudicateur.

### **3-7-Visite des lieux**

La visite des lieux est libre.

## **Article 4 - Dossier de consultation**

### **4-1-Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le règlement de la consultation (RC),
- le Cahier des Clause Administratives Particulières (CCAP),
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),

### **4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique**

Conformément à l'article R2132.2 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

## **4-3-Modification du DCE et renseignements techniques complémentaires**

### **4-3-1-Modification du dossier de consultation**

Conformément à l'article R2132.6 du code précité, des renseignements complémentaires sur les documents de la consultation pourront être envoyés aux candidats en ayant fait la demande, **au plus tard six jours** avant la date limite de remise des offres.

Les modifications ne pourront être communiquées qu'aux candidats dûment identifiés lors du retrait du dossier.

Les candidats devront répondre sur la base du dernier dossier modifié.

Dans le cas où un candidat aurait remis une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier DCE modifié, avant la date et heure limites de dépôt des offres.

Dans l'hypothèse où la date de remise des offres initialement prévue ne permet pas la modification ou la transmission des offres dans le délai imparti, cette date sera reportée par le pouvoir adjudicateur.

Les candidats identifiés seront informés du report de la date limite de remise des plis.

### **4-3-2-Renseignements techniques complémentaires**

Toute demande de renseignement d'ordre technique se fera sur le profil acheteur PLACE (<http://www.marches-publics.gouv.fr>) et devra parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Les réponses seront données à l'ensemble des candidats authentifiés par le même moyen, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres par le même moyen.

### **4.3.3 Echanges après la phase de passation du marché**

Tous les échanges pendant l'exécution ou pour la transmission de documents, comme par exemple, les modifications (avenants notamment), se feront par voie dématérialisée sur le profil acheteur PLACE.

## **Article 5 Conditions d'envoi ou de remise des plis - Présentation des propositions**

Remise des plis par voie électronique :

Conformément aux dispositions des articles R2132.7 et suivants du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur autorise uniquement la transmission des candidatures et des offres des entreprises par voie électronique à l'adresse suivante :

<http://www.marches-publics.gouv.fr>

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique en application de l'article R2132.11 du code de la commande publique au conservatoire de la délégation PACA, à l'adresse suivante :

Conservatoire du littoral – Délégation PACA

Bastide Beaumanoir

3 rue Marcel Arnaud

13100 Aix en Provence

Recommandations :

Il est recommandé aux candidats d'éviter de transmettre leur offre ou de contacter le support technique en « dernière minute ». Les réponses électroniques transmises après la date et l'heure fixées par le présent règlement ne seront pas retenues. En cas d'envois successifs, seul sera retenu le dernier pli déposé dans les délais impartis.

Aucune autre forme d'envoi que ceux cités ci-dessus ne sera acceptée.

### **5-1-Présentation des candidatures**

Le candidat peut répondre via le formulaire DUME.

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

Justificatifs candidature (à ne fournir qu'une fois quel que soit le nombre de lots)

- Lettre de candidature (**DC1**) disponible sur : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>
- Déclaration du candidat (**DC2**) disponible sur : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>
- Déclaration du sous-traitant (**DC4**) disponible sur : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Déclaration indiquant le chiffre d'affaires des 3 dernières années, ou tout autre moyen équivalent dont le candidat dispose ;
- Références et qualifications en matière de services similaires des 3 dernières années  
Ces capacités professionnelles mettront en évidence l'adéquation et la pertinence des dites références à l'objet de la consultation.  
Pour des entreprises de création récente, ce dossier peut être composé ou complété par un dossier d'études exprimant leur potentiel.
- Une attestation d'assurance pour les risques professionnels en cours de validité ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat peut s'appuyer sur d'autres opérateurs économiques (cotraitants, sous-traitants) (Article R2143.12 code de la commande publique).

Le cas échéant, le candidat produit, pour ce (ces) opérateur(s) économique(s), les mêmes documents que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur à l'appui de sa candidature.

### 5-2-Contenu de l'offre

- Le mémoire technique répondant aux sous-critères suivants :
  - Adaptation de l'équipe aux enjeux de l'étude (concertation/médiation, gestion de zones humides, dynamique côtière).
  - Démarche et méthodologie de travail, avec planning prévisionnel détaillant le contenu et le déroulé des différentes phases.
  - Compréhension des enjeux spécifiques et adaptation des moyens mis en œuvre.
- Une proposition financière datée et signée, détaillée par phase ;
- RIB faisant apparaître IBAN et BIC ;
- En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre en plus du DC4 :
  - Les capacités professionnelles et techniques du sous-traitant (DC2),
  - RIB faisant apparaître IBAN et BIC (pour les prestations dont le montant est supérieur à 600€ TTC, conformément à l'article R2193.10 du code précité).
  - Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction prévue à l'article R2143.3 du code précité

Le candidat ne doit pas joindre dans son offre le CCAP, CCTP et le règlement de la consultation, seuls faisant foi ceux détenus par le pouvoir adjudicateur.

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur les certificats et attestations prévus à l'article R2144.7 du code précité.

*Nota : l'ensemble des certificats sociaux et fiscaux ne sont à produire qu'au niveau de l'attribution du marché. Par simplification, ils pourront être joints à la remise des offres.*

**A l'issue de la procédure d'attribution, un acte d'engagement (ATTRI1), sera transmis au candidat retenu pour signature.**

### 5-3-Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

#### **5-4-Unité monétaire**

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

#### **5-5-Négociation**

Sans objet

### **Article 6 - Jugement des propositions**

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions suivantes :

#### **6-1-Critères d'examen des candidatures**

Le pouvoir adjudicateur contrôlera les garanties professionnelles, techniques (expériences, compétences, moyens) et financières des candidats sur la base des pièces remises lors du dépôt.

#### **6-2- Critères de jugement des offres**

**Prix des prestations** (pondération : 40%)

**Valeur technique** (pondération : 60%) appréciée sur la base du mémoire technique et selon les sous-critères suivants :

- Adaptation de l'équipe aux enjeux de l'étude (concertation/médiation, gestion de zones humides, dynamique côtière)
- Démarche et méthodologie de travail, avec planning prévisionnel détaillant le contenu et le déroulé des différentes phases
- Compréhension des enjeux spécifiques et adaptation des moyens mis en œuvre

### **Article 7 - Renseignements administratifs complémentaires et voies de recours**

Pour obtenir tous renseignements administratifs complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à : la plate-forme PLACE.

#### **Voies de recours**

Tribunal administratif de Toulon  
5 rue Racine  
BP 40510  
83041 TOULON CEDEX 9  
Tél : 04 94 42 79 89  
Courriel : [greffe.ta-toulon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulon@juradm.fr)